

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

**Comité II**

Manuel d'identification - Rapport du Secrétariat

PROJET DE REVISION DE LA RESOLUTION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP16 Doc. 44.1 et comprend les amendements indiqués en annexe audit document, après discussion à la huitième séance du Comité II.*

MANUEL D'IDENTIFICATION

Le texte après "CHARGE le Secrétariat de:" est amendé de la façon suivante:

- a) préparer des textes d'identification des espèces animales et végétales pour les inclure dans le Manuel d'identification dans les trois langues de travail de la Convention;
- b) fournir aux Parties, sur demande, des avis sur l'identification d'espèces, ou demander l'avis de spécialistes des taxons concernés;
- c) veiller, s'il y a lieu, à ce que le thème de l'identification des espèces ou des spécimens soit inclus dans les séminaires de formation organisés par le Secrétariat;
- d) fournir aux Parties une assistance dans l'élaboration de manuels d'identification nationaux ou régionaux;
- e) obtenir les données appropriées des Parties dont les propositions d'inscription de nouvelles espèces aux annexes ont été acceptées, en vue de leur inclusion dans les volumes du Manuel d'identification dans un délai d'un an à compter de l'approbation de ces inscriptions;
- f) publier, dans la limite des fonds disponibles, les volumes du Manuel d'identification;
- g) informer, s'il y a lieu, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes des progrès accomplis; et
- h) faire rapport à chaque session de la Conférence des Parties;